

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
31 août 2023
Date d'affichage
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatre septembre à vingt heures et six minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER et Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Émilie LOPES,

Émilie LOPES donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

TRANSFERT DU BAIL DE L'ÉPICERIE SUITE A LA VENTE DU FONDS DE L'ÉPICERIE 2023 - 50

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que monsieur Troup Stéphane, Gérant de l'épicerie 5 place de l'église à Torcé-en-Vallée, a vendu son fonds de commerce à Monsieur Jean-Michel Giorgi. Il y a donc lieu de signer un nouveau bail.

Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à partir du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2032.

Le montant du loyer est fixé à 310 euros, TROIS CENT DIX EUROS toutes taxes comprises, par mois, hors charges. Le loyer est révisable tous les trois ans à la date d'anniversaire du bail. L'indice de base retenu est l'indice national du coût de la construction publié par l'institut National de la statistique et des Études économiques. Le loyer subira les mêmes variations d'augmentation ou de diminution.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le nouveau bail commercial de l'épicerie.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité :**

APPROUVE le renouvellement du bail situé 5 place de l'Église à Torcé-en-Vallée pour un montant de 310 euros par mois toutes taxes comprises, cadastré section B 1346 pour une surface de 266 m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

